

4 - 4

Le programme « cours le matin, activités sportives et culturelles l'après midi » renforcé

Expérimenté dans quatre établissements de l'académie de Nice à la rentrée 2010, le dispositif « cours le matin et activités sportives et culturelles l'après-midi » a pour but de proposer un aménagement du temps scolaire pour la réussite, le bien être et la santé des élèves. Les emplois du temps sont aménagés : la matinée est consacrée aux cours et l'après-midi à des activités sportives, ou artistiques et culturelles.

Le 26 mai 2011, le ministre de l'Education nationale, de la jeunesse et de la vie associative, avait présenté un premier bilan de cette expérimentation nationale avec une forte adhésion des équipes éducatives, des élèves comme des parents. A cette occasion, il a annoncé son extension dans 124 collèges et lycées de toute la France, et cinq autres collèges se sont portés volontaires pour participer à ce projet à la rentrée 2011.

9 établissements « expérimentateurs » dans l'académie de Nice

Les établissements qui poursuivent l'expérimentation à la rentrée 2011 sont :

- Le collège Fersen à Antibes
- Le lycée Pierre et Marie Curie à Menton
- Le collège Marie Curie à La Seyne-sur-Mer
- Le collège La Marquissanne à Toulon

Les 5 établissements qui ont vocation à s'engager dans le dispositif à la rentrée 2011 sont :

- Les collèges Gérard Philipe et Les Mûriers à Cannes
- Le collège Jean Cavaillès à Figanières
- Le collège Jules Ferry à Hyères
- Le collège Pereisc à Toulon

Focus sur le projet du collège La Marquissanne à Toulon

Le dispositif d'aménagement novateur des rythmes scolaires mené dans 4 classes de 6ème a consisté à :

- faire cours le matin de 8h30 à 9h50 puis de 10h05 à 11h30, ce qui implique des rentrées et des sorties décalées par rapport aux élèves des autres niveaux
- donner plus de temps aux professeurs grâce à des séquences d'enseignement plus longues : 1h30 au lieu d'1h en français, mathématiques, langues et histoire géographie
- réduire le nombre d'enseignements par jour : deux enseignements le matin, et deux l'après-midi.

Par ailleurs, ce dispositif a été enrichi par la mise en place de l'accompagnement éducatif entre 11h30 à 12h avec trois classes ayant une dominante sportive et une autre ayant une dominante artistique et culturelle.

Les avantages de l'expérimentation :

En ce qui concerne l'organisation et la vie scolaire, ce dispositif permet de supprimer les interours de 9h et de 11h, ce qui a pour conséquences la réduction des retards, de l'agitation, des incivilités, ainsi que des déperditions en temps en déplacements.

Pour les élèves, les bénéfices ont été nombreux avec une gestion facilitée du cahier de texte, des devoirs et des leçons, des cartables allégés et surtout une nette amélioration des résultats trimestriels et du comportement des élèves.